

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 15	le 5 juin à 19 heures
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 1 juin 2026	à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. ASSALIT Jean-Marc, BRICHE Franck, DELSOL Yannick, DURRIEU Vincent, PIGASSE Thomas, RICHARD Cyril, STURMEL Philippe

Mmes : ANTHINIAC Laurence, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PAGÈS Séverine, POUPOT Mary

Secrétaire : Mary POUPOT

Absents excusés : GENRE Pierre procuration à ANDRÉ Christian
AFONSO Djemilla procuration à DUCROS Lucie

Objet : Plan de financement stabilisé pour la construction de l'espace socioculturel pour le dossier de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du vote de la demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'un espace socioculturel sur deux tranches financières des travaux (délibération DEL-2025-23 du 23 juin 2025) nous n'avions pas encore les confirmations des différents financeurs sur les montants des subventions qui nous seraient attribuées.

A ce jour, nous avons toutes les indications et il convient donc de mettre à jour le plan de financement pour le dossier concernant la deuxième tranche financière subventionnée par le Conseil Départemental.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel HT	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	300 000.00	11.90
Région		80 000.00	3.18
Département		700 000.00	27.78
FEDER		453 545.00	18.00
CAF31		150 000.00	5.95
Auto-financement			
Fonds propres		500 000.00	19.84
Emprunt		336150.00	13.35
Total HT		2 519 695.00	100

A noter que les 2 519 695.00€ représentent le coût global comprenant les travaux mais aussi les études, le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre. Le coût des travaux seuls est estimé à 2 210 000€.

Les deux tranches financières sur lesquelles les demandes de subvention ont été faites au Conseil Départemental sont les suivantes :

- 1 259 847.50 € HT en 2025.
- 1 259 847.50 € HT en 2026.

Où cet exposé, le Conseil Municipal délibère, et approuve ce plan de financement et :

- autorise Monsieur le Maire à compléter sur cette base notre dossier de demande de subvention auprès du Département pour la seconde tranche
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 5 juin 2026
Et de la réception en Préfecture le :
Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.